



Newsletter de la CLI – N° 10

Décembre 2020

ACTUALITES

Monsieur Alain Pichon, président du conseil départemental

Comme le rappellera la prochaine Lettre de Civaux, M. Alain Pichon a été élu président du département de la Vienne après l'élection au Sénat de M. Bruno Belin. M. Pichon est donc maintenant le président de la CLI de Civaux. Il a souhaité confirmer la délégation de sa présidence à M. Roger Gil. M. Pichon visitera la Centrale de Civaux au cours du premier trimestre de l'année 2021.

Un évènement significatif environnement déclaré à l'ASN le 8 décembre : explications

Cet évènement a fait l'objet de plusieurs échanges entre la direction de la communication de la Centrale de Civaux et le président-délégué de la CLI. Le compte-rendu technique détaillé a été transmis à la CLI puis porté à la connaissance de ses membres et il sera présenté au prochain comité de vigilance. Mais d'ores et déjà les explications suivantes ont été données par le CNPE. Il s'est agi du dépassement du seuil d'activité volumique donc du seuil réglementaire d'activité radioactive par mètre-cube de l'air évacué à la cheminée du bâtiment de traitement des effluents de la centrale de Civaux. L'activité industrielle des centrales nucléaires s'inscrit dans un cadre réglementaire très strict en matière environnementale. Les rejets d'effluents associés aux activités d'exploitation sont ainsi limités et contrôlés. Dans ce cadre, des appareils de mesure sont installés en sortie des circuits d'extraction de la ventilation des locaux industriels. Leur filtre est changé et analysé à la fin de chaque période réglementaire (les 1, 8, 15 et 22 de chaque mois) afin de vérifier que le niveau d'activité de l'air évacué de l'intérieur de ces bâtiments respecte les seuils réglementaires.

Le 1^{er} décembre, les équipes de la centrale de Civaux ont procédé au changement du filtre de la station de surveillance atmosphérique du bâtiment de traitement des effluents (qui comprend notamment des vestiaires, la laverie et des locaux de ventilation) à l'issue de la 4^e période réglementaire du mois de novembre (du 22 novembre au 1^{er} décembre). L'analyse des mesures réalisées sur cette période montre un niveau d'activité bêta légèrement supérieur au seuil réglementaire (1,45 E-3 Bq/m³ pour un seuil de 1.E-3 Bq/m³.) Sa diffusion a été limitée aux abords immédiats du point de rejet. Les dispositifs de contrôle de l'air installés sur les clôtures du site n'ont en effet enregistré aucune augmentation d'activité au cours de la même période. Les analyses sont en cours pour confirmer la représentativité du prélèvement et identifier l'origine de ce dépassement. Il est important de souligner que ce dépassement n'a pas eu d'incidence sanitaire ni pour les salariés ni pour les riverains de la Centrale.

Propositions de l'ANCCLI : rappel des indications données dans la Newsletter 9

Les nouveaux membres de CLI (mais aussi les plus anciens) trouveront ci-après les liens vers 2 épisodes de Julie et Martin qui donnent des informations sur l'industrie nucléaire civile et les missions d'information et de transparence dévolues aux Commissions locales d'information.

L'un d'entre eux explique ce qu'est une CLI

: https://www.youtube.com/watch?time_continue=1&v=DQcuKsB5CsU&feature=emb_logo

Et le second rappelle les fondements de la sûreté nucléaire

: https://www.youtube.com/watch?v=ImyF9bDkn-w&feature=emb_logo

Prochaine Lettre de Civaux

La prochaine Lettre de Civaux paraîtra dans la première quinzaine de janvier. Elle fera notamment une mise au point sur les devoirs d'informations du CNPE de Civaux à l'égard des citoyens et de la Commission locale d'information. Parmi d'autres sujets, elle détaillera les étapes déjà réalisées du plan d'action post-Fukushima, ainsi que les activités de contrôle réalisées par l'ASN pendant le confinement.

Exercice national de crise

Le dernier comité de pilotage de l'exercice national de crise a eu lieu le 17 décembre sous la présidence de Madame la directrice de cabinet de la préfète de la Vienne. L'exercice est maintenu au 19 janvier ; il se déroulera, sauf fait nouveau lié à la crise sanitaire, sur une seule journée, dans un format adapté aux contraintes liées à la pandémie.

L'IRSN : bilan de dix ans d'ouverture à la société

L'IRSN ou Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de l'écologie, de la recherche, de l'énergie, de la santé et de la défense. L'Institut exerce des missions d'expertise et de recherche qui concernent l'ensemble des risques liés aux rayonnements naturels, mais aussi aux rayonnements ionisants, utilisés dans l'industrie ou la médecine. L'IRSN a adopté en 2009 une charte d'ouverture à la Société et elle vient de publier un rapport qui se veut un premier bilan décennal (2009-2019) de la mise en œuvre des engagements de cette charte. Parmi ces engagements d'ouverture à la société les CLI occupent une place particulière. L'IRSN a effectivement toujours répondu aux sollicitations de la CLI en particulier en faisant intervenir ses spécialistes sur des sujets complexes et débattus comme par exemple sur le sujet de savoir si le contrôle des concentrations de tritium dans les eaux souterraines donnait des garanties suffisantes sur l'activité tritiée du sous-sol lui-même. L'IRSN avait fait sur ce sujet un rapport à la CLI le 31 août 2018 et un de ses spécialistes était intervenu lors de l'assemblée générale publique du 8 novembre 2019. Les lecteurs intéressés peuvent se reporter au numéro 56 de la Lettre de Civaux, disponible sur le site web de la CLI.

Une année étrange arrive à son terme

L'année qui se termine marquera durablement nos mémoires par le bouleversement des vies entraîné par la pandémie de Covid-19. Tout indique que la pandémie n'est pas encore arrivée au terme de son cheminement. Edmond Rostand avait fait dire à Chanteclerc : « C'est la nuit qu'il est beau de croire en la lumière » ...

La Cli de Civaux est une instance indépendante créée le 17 décembre 1981 par arrêté préfectoral suivant la circulaire ministérielle Mauroy du 15 décembre 1981 instituant des commissions locales d'information auprès des centrales nucléaires.

Directeur de publication : Roger Gil